

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
14	9	9
Total des voix : 9		

Etaient présents :9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 01Déclinaison de la Trame Verte et Bleue (TVB) sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon et notamment son axe A ;

Vu l'enjeu pour le parc naturel régional du Verdon de décliner la cartographie du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et au regard des objectifs de la Stratégie Globale pour la biodiversité (SGB), il est proposé aux membres du Bureau de lancer la démarche d'élaboration de la Trame Verte et Bleue sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC :506 241,00 €
 Europe FEDER POIA (50 %)253 120,50 €
 Conseil régional (30 %)151 872,30 €
 Autofinancement PNR Verdon (20 %).....101 248,20 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'autoriser le Président du PNR Verdon à solliciter une subvention d'un montant de 253120,50 euros dans le cadre du FEDER 2014-2020 pour l'opération « Déclinaison de la Trame Verte et Bleue (TVB) sur le territoire du Parc naturel régional du Verdon » ;
- d'autoriser le Président du PNR Verdon à solliciter une subvention d'un montant de 151 872,30 euros auprès du Conseil régional PACA ;
- de s'engager à préfinancer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire,
- de s'engager à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne attribuée serait inférieure au montant sollicité ;
- de s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires ;
- de s'engager à terminer et payer les dépenses correspondantes dans la limite des délais imposés par le Programme et par la règle du dégagement automatique des crédits
- de s'engager à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments du dossier de demande d'aide au titre du FEDER ;
- d'autoriser le Président du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en PréfectureLe **15 JUIL. 2015**
et publication le **15 JUIL. 2015**Le Président
Bernard CLAP

REÇU EN PREFECTURE Le 15/07/2015 Application agréée E-lepacte.com

004-25 04 01 972-2015 07 07-DEL15_07_B4_01-DE



L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
14	9	9
Total des voix : 9		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 02

Conservation et valorisation du patrimoine fruitier du Verdon

La phase d'expérimentation et de lancement d'un réseau de vergers paysans dans le Verdon a démontré tout l'intérêt à agir dans ce domaine avec un vrai intérêt des producteurs professionnels et amateurs. Cette première phase a permis de presser les jus de ces variétés issues de notre patrimoine et de valoriser au travers d'éditions cette passion et la connaissance fruitière.

Le présent projet porte sur une extension de ce réseau avec de la plantation, de la formation, de l'amélioration des connaissances mais également de la communication sur site, dans les vergers pour enclencher des dynamiques d'accueil et de diffusion de ces pratiques.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC sur 24 mois : 69 500 €
 Conseil Régional : 55 600 €
 PNR Verdon : 13 900 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que cités-dessus,
- autorisent le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
 Suivent les signatures
 Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
 Après transmission en Préfecture
 Le **15 JUIL. 2015**
 et publication le **15 JUIL. 2015**

Le Président
 Bernard CLAP



REÇU EN PREFECTURE

le 15/07/2015

Application agréée E-legalite.com

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
14	9	9
Total des voix : 9		

Etaient présents :9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 03**Susciter et soutenir les initiatives de transition citoyenne du Verdon**

Depuis 2007, le Parc du Verdon est engagé dans des programmes responsables de maîtrise de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables. Très vite le concept de transition énergétique et écologique s'est imposé comme une alternative aux modèles de développement économique traditionnels. Dans un territoire rural comme le Verdon, il est nécessaire de repenser nos modes d'activité, de déplacement et de consommation avec la perspective d'un accès à l'énergie de plus en plus difficile et coûteux. Les énergies doivent se cultiver davantage localement et s'appuyer sur les initiatives des populations, des habitants qui doivent être éclairés et soutenus dans leurs initiatives de transition.

Cette compétence est centrale aujourd'hui au moins au cœur des missions développement des Parcs naturels régionaux. L'animation dédiée est une condition sine qua none pour que le Parc du Verdon reste un laboratoire d'expérimentation de la participation et du développement durable autour de cet esprit de territoire en transition. Ainsi, il est proposé aux membres du Bureau un programme d'ingénierie et d'actions pour 2 ans entre 2016 et 2017 qui comprend des dépenses d'ingénierie et un plan d'actions tourné vers le soutien aux initiatives citoyennes collectives et la sensibilisation aux bonnes pratiques notamment l'habitat.

Cette ingénierie et ce plan d'actions se placent en complémentarité de la candidature TEPCV conjointe avec le Pays A3V en cours de validation par la Région et l'ADEME mais également des fonds mobilisables inscrits dans la stratégie LEADER Verdon 2015-2021, notamment sur le financement de la mobilité, des démarches agricole et alimentaires solidaires...

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC : 129 500 €
 Région (80%) 103 600 €
 Autofinancement (20%) 25 900 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que cités-dessus,
- autorisent le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le 15 JUL. 2015

et publication le 15 JUL. 2015

REÇU EN PREFECTURE
 le 15/07/2015
 Application agréée E.legalite.com

004-2504 01072-20150707-REL15_07_B4_03-DE



L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
14	9	9
Total des voix : 9		

Etaients présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 04

Lancement du fonds de dotation pour le Verdon

En s'inspirant du partenariat construit avec Ecociné Verdon, il est proposé aux élus de mettre en place un fonds de soutien pour le Verdon. Ce fonds aura pour vocation de mieux mobiliser les financements privés (autre entreprises, mécènes, grand public, etc) pour aider au démarrage de la Régie d'aménagement des sites naturels fréquentés et la mise en place des opérations emblématiques que nous préparons depuis des années.

Compte tenu du caractère très innovant de cette opération, ce projet sera proposé dans le cadre du Fonds d'Innovation pour les Parcs (FIP) mis en place par le conseil Régional.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC :32 500 €
Conseil Régional – FIP (80%) :26 000 €
PNR Verdon :6 500 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que cités-dessus,
- autorisent le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le **15 JUIL. 2015**
et publication le **15 JUIL. 2015**

Le Président
Bernard CLAP



REÇU EN PREFECTURE

Le 15/07/2015

Application agréée E.lesaltes.com

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
14	9	9
Total des voix : 9		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 05

**Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin versant du Verdon
Secteur Bas Verdon - 3ème années (2016) de la seconde programmation (2014-2021)**

Cette opération porte sur la mise en œuvre des travaux d'entretien et de restauration du bas Verdon pour l'année 2016. Les travaux concerneront les communes d'Esparron-de-Verdon, Saint-Julien-le-Montagnier, Gréoux-les-Bains, Vinon-sur-Verdon.

- Verdon de la station d'épuration de Vinon (ZA Pas-du-Menc) jusqu'au lieu-dit « la Levade » (commune de Vinon)
- Malaurie des sources à l'entrée des gorges de Malavalasse (commune de Saint-Julien-le-Montagnier)
- Malaurie du canal de restitution jusqu'à la confluence avec le Verdon (communes de Gréoux-les-Bains, Sainte-Julien-le-Montagnier, Vinon-sur-Verdon)
- Ravin d'Albosc du pont du Logisson jusqu'au lac d'Esparron (commune d'Esparron-de-Verdon)

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total HT :	83 985 €	
Coût total TTC :	100 782 €	
Agence de l'eau :	30 235 €	30 % du TTC
Conseil régional :	16 797 €	20 % du HT
Département 04 :	1 980 €	10 % des dépenses éligibles du 04
Département 83 :	6 418 €	10 % des dépenses éligibles du 83
EDF :	19 916 €	25 % du TTC hors ravin d'Albosc
Autofinancement communes :	25 436 €	25 % du TTC

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que cités-dessus,
- autorisent le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le **15 JUL. 2015**
et publication le **15 JUL. 2015**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme



REÇU EN PREFECTURE
le 15/07/2015
Application agréée E.lespalle.com

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
14	9	9
Total des voix : 9		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 06

Etude diagnostic du programme de restauration et d'entretien de la ripisylve des sous bassins de l'Artuby et du Jabron et réalisation d'une nouvelle programmation 2017-2021

La déclaration d'intérêt général arrive à son terme en janvier 2017. Les acteurs du bassin souhaitent pérenniser les travaux d'entretien sur les cours d'eau du bassin versant du Verdon. Un renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général doit donc être réalisé, et pour cela il est nécessaire de disposer de programmations pluriannuelles et d'étude d'incidence Natura 2000 sur la période 2017 - 2021 sur l'ensemble des sous bassins. Il est donc nécessaire de lancer une étude diagnostic et l'élaboration d'une nouvelle programmation sur les bassins Artuby et Jabron. Dans l'attente du choix de l'organisation à mettre en place pour la compétence GEMAPI, les collectivités (communauté de communes Artuby Verdon et communauté d'agglomération des pays de Grasse) ont souhaité que le PNR Verdon porte cette étude.

L'étude correspond donc à l'élaboration d'une nouvelle programmation pour la CCAV et le secteur du SI3V, et à la réalisation de l'étude d'incidences Natura, afin de pouvoir ensuite préparer les dossiers réglementaires.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total HT : 100 800 €
Coût total TTC : 84 000 €
Agence de l'eau : 42 000 €
Conseil régional : 18 000 €
Département 04 : 3 600 €
Département 83 : 3 600 €
PNR Verdon : 16 800 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que cités-dessus,
- autorisent le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le **15 JUL. 2015**
et publication le **15 JUL. 2015**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme



REÇU EN PREFECTURE
Le 15/07/2015
Application agréée E-legalite.com

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	9	9
Total des voix : 9		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Annick BATESTI** : La Bastide ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Jean BACCI** : Moissac-Bellevue ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 06b

Etude diagnostic du programme de restauration et d'entretien de la ripisylve des sous bassins de l'Artuby et du Jabron et réalisation d'une nouvelle programmation 2017-2021

Annule et remplace celles enregistrées le 15/07/2015 et le 17/07/2015 et suite à une erreur de saisie

La déclaration d'intérêt général arrive à son terme en janvier 2017. Les acteurs du bassin souhaitent pérenniser les travaux d'entretien sur les cours d'eau du bassin versant du Verdon. Un renouvellement de la Déclaration d'Intérêt Général doit donc être réalisé, et pour cela il est nécessaire de disposer de programmations pluriannuelles et d'étude d'incidence Natura 2000 sur la période 2017 - 2021 sur l'ensemble des sous bassins. Il est donc nécessaire de lancer une étude diagnostic et l'élaboration d'une nouvelle programmation sur les bassins Artuby et Jabron. Dans l'attente du choix de l'organisation à mettre en place pour la compétence GEMAPI, les collectivités (communauté de communes Artuby Verdon et communauté d'agglomération des pays de Grasse) ont souhaité que le PNR Verdon porte cette étude.

L'étude correspond donc à l'élaboration d'une nouvelle programmation pour la CCAV et le secteur du SI3V, et à la réalisation de l'étude d'incidences Natura, afin de pouvoir ensuite préparer les dossiers réglementaires.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC : **84 000 €**
 Agence de l'eau : 42 000 €
 Conseil régional : 18 000 €
 Département 06 : 3 600 €
 Département 83 : 3 600 €
 PNR Verdon : 16 800 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée,
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers tels que cités-dessus,
- autorisent le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, Mois et l'an susdits
 devant les signatures
 Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture

Le 27/07/2015
et publication le 25/07/2015

**Le Président
Bernard CLAP**

REÇU EN PREFECTURE
Le 17/07/2015
 Application agréée E-leq@te.com

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
14	9	9
Total des voix : 9		

Etaients présents :9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATESTTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 07**PERENNISATION DU POSTE DE CHARGÉ DE MISSION EAU ET MILIEUX AQUATIQUES 2016 A 2018**Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu la Charte du Parc,
Vu le budget du Parc,

Le Président rappelle aux membres du Bureau que la mise en place du S.A.G.E. Verdon constitue un des axes prioritaires inscrit dans la charte du PNR Verdon.

Le Président propose aux membres du Bureau de l'autoriser à demander le renouvellement de la participation financière de l'Agence de l'Eau au poste de chargé de mission Eau et milieux aquatiques pour les années 2016 à 2018,

Considérant le plan de financement ci-dessous pour la période 2016 à 2018 :

Coût total TTC pour 3 ans..... 191 000 €
 Agence de l'Eau (65 %)..... 124 150 €
 Autofinancement (35 %) 66 850 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ci-dessus exposée,
- Approuvent le plan de financement ainsi présenté,
- Autorisent le Président à solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau au poste de chargé de mission Eau du Parc pour la période et selon les conditions ci-dessus exposées,
- Autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en PréfectureLe 15 JUL. 2015
et publication le 15 JUL. 2015Le Président
Bernard CLAP

REÇU EN PREFECTURE
le 15/07/2015
Application agréée E-legalite.com

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
14	9	9
Total des voix : 9		

Etaients présents :9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 08**PERENNISATION DU POSTE D'ANIMATRICE DU CONTRAT RIVIERE VERDON 2016 A 2018**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Charte du Parc,
Vu le budget du Parc,

Le Président rappelle aux membres du Bureau que la mise en place du S.A.G.E. Verdon constitue un des axes prioritaires inscrit dans la charte du PNR Verdon.

Le Président propose aux membres du Bureau de l'autoriser à demander le renouvellement de la participation financière de l'Agence de l'Eau au poste de chargé d'animatrice du contrat Rivière du Verdon pour les années 2016 à 2018,

Considérant le plan de financement ci-dessous pour la période 2016 à 2018 :

Coût total TTC pour 3 ans..... 135 000 €
 Agence de l'Eau (65 %)..... 87 750 €
 Autofinancement (35 %)..... 47 250 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ci-dessus exposée,
- Approuvent le plan de financement ainsi présenté,
- Autorisent le Président à solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau au poste d'animatrice du contrat rivière Verdon pour la période et selon les conditions ci-dessus exposées,
- Autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en PréfectureLe 15 JUL. 2015
et publication le 15 JUL. 2015Le Président
Bernard CLAP

REÇU EN PREFECTURE
Le 15/07/2015
Application agréée E-legalite.com

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
07/07/2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
14	9	9
Total des voix : 9		

Etaients présents :
9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 09

PERENNISATION DU POSTE DE TECHNICIEN RIVIERE - ANNEE 2016

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
Vu la Charte du Parc,
Vu le budget du Parc,

Le Président rappelle aux membres du Bureau que la mise en place du S.A.G.E. Verdon constitue un des axes prioritaires inscrit dans la charte du PNR Verdon.

Le Président propose aux membres du Bureau de l'autoriser à demander le renouvellement de la participation financière de l'Agence de l'Eau au poste de technicien rivière au titre de l'année 2016,

Considérant le plan de financement ci-dessous pour l'année 2016 :

Coût total TTC pour 1 an	35 000 €
Agence de l'Eau (65 %)	22 750 €
Autofinancement (35 %)	12 250 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ci-dessus exposée,
- Approuvent le plan de financement ainsi présenté,
- Autorisent le Président à solliciter la participation financière de l'Agence de l'Eau au poste de technicien rivière pour la période et selon les conditions ci-dessus exposées,
- Autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette opération.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le **20 JUIL. 2015**
et publication le **15 JUIL. 2015**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme



L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
14	9	9
Total des voix : 9		

Etaient présents :9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 10

**Marché de travaux d'entretien et de restauration de la végétation
des berges et du lit du bas Verdon - année 2015**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le Budget du Parc,

Considérant la consultation lancée par le Parc du Verdon dans le cadre d'une procédure adaptée, sous la forme d'un marché à bon de commande, et portant sur la réalisation de travaux d'entretien et de restauration de la végétation des berges et du lit du bas Verdon – année 2015 ;

Considérant le choix de la proposition formulée par la SARL Entreprise Macagno

Considérant que le marché a été lancé sous la forme d'un marché à bon de commande mono-attributaire avec un montant maximum fixé à 51 000 € HT.

Considérant que ce marché de travaux est d'une durée globale de 4 mois.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer le marché de travaux à bon de commande avec la SARL Entreprise Macagno pour un montant maximum de 51 000 € HT, et pour une durée globale de 4 mois ;
- Autorisent le Président à signer tout avenant qui s'avérerait nécessaire à la bonne réalisation des travaux ainsi que toutes autres pièces utiles à la poursuite de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le **15 JUIL. 2015**
et publication le **15 JUIL. 2015**

Le Président
Bernard CLAP



REÇU EN PREFECTURE

le 15/07/2015

Application agréée E.legalite.com

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
14	9	9
Total des voix : 9		

Étaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 11

Marché alloti pour l'acquisition de 3 véhicules neufs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le Budget du Parc,

Considérant la consultation lancée par le Parc du Verdon dans le cadre d'une procédure adaptée, pour l'acquisition de 3 véhicules neufs sous la forme de 3 lots :

- Lot n° 1 : 1 véhicule léger, de petite cylindrée, de type petite polyvalente
- Lot n° 2 : 1 véhicule catégorie véhicule utilitaire
- Lot n° 3 : 1 véhicule catégorie 4 X 4

Considérant les offres économiquement les plus avantageuses au vu des critères établis dans règlement de la consultation pour chacun des 3 lots, telles que suivent :

- Lot n° 1 : **SCAP Peugeot Manosque**, pour une Peugeot 208 d'un coût de 13 087,30 € TTC
Ce lot fait l'objet de la reprise d'une Fiat Panda pour un montant de 2000 €
- Lot n° 2 : **Renault Verdun Aix en Provence**, pour un Kangoo utilitaire d'un coût de 16 252,30 € TTC
Ce lot fait l'objet de la reprise d'une Fiat Panda pour un montant de 2000 €
- Lot n° 3 : **Renault Manosque Automobile**, pour un Dacia Duster 4 X 4, d'un coût de 19 664,76 € TTC

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Autorisent le Président à signer les marchés avec les entreprises et pour les véhicules cités ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette opération.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le **15 JUIL. 2015**
et publication le **15 JUIL. 2015**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme



Le Président
Bernard CLAP



REÇU EN PREFECTURE

Le 20/07/2015

Application agréée e.loyalite.com

004-250901072-20150707-DEL15_07_B4_12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
07/07/2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	9	9
Total des voix : 9		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 12

Marché de prestation de location et de maintenance de copieurs multifonctions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le Budget du Parc,

Le Président expose qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour la location / maintenance de copieurs multifonctions pour une durée de 5 ans.

Ce marché prévoyait la reprise du contrat de location en cours d'exécution. Compte tenu des pénalités applicables à la résiliation de ce contrat (loyers restant dus majorés de 10% + 4100 € pour la maintenance) et d'éléments techniques ayant évolué en cours de consultation, il est proposé de déclarer ce marché sans suite, et de le relancer à l'automne pour une prise d'effet à la date d'échéance du marché en cours.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

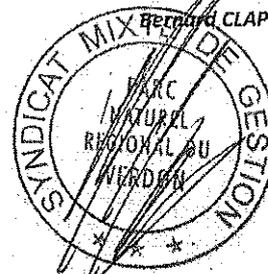
- Décident de déclarer sans suite le marché à procédure adapté « Prestation de location et de maintenance de copieurs multifonctions » et de le relancer à l'automne ;
- Autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 20 JUIL. 2015
et publication le 15 JUIL. 2015

Le Président

Bernard CLAP



REÇU EN PREFECTURE

Le 20/07/2015

Application agréée E.legal@o.com

004-250401072-20150707-DEL15_07_04_13-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
07/07/2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	9	9
Total des voix : 9		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATTISTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 13

Adhésion au réseau grand site – Année 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt pour le Parc du Verdon d'adhérer à l'association du Réseau des Grands Sites du fait de son objet et notamment du fait qu'elle regroupe les organismes responsables de sites classés tel que celui des Gorges du Verdon,

Considérant que le montant de l'adhésion au titre de l'année 2015 – tranche 1 - s'élève à 2 800 €.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015 de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon,

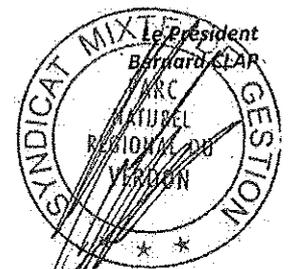
Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'adhésion du Parc naturel régional du Verdon à l'Association du Réseau des Grands Sites de France dont le montant est de 2 800 € pour l'année 2015 ;
- Disent que la cotisation sera payée sur le budget de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon,
- Autorisent le Président à signer toutes pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 20 JUL. 2015
et publication le 15 JUL. 2015



REÇU EN PREFECTURE

le 20/07/2015

Application agréée E-legalite.com

004-259401072-20150707-DEL15_07_B4_14-0E

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
07/07/2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	9	9
Total des voix : 9		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération

n° 15 - 07 - B4 - 14

**TARIFS DE VENTE DES OUVRAGES, OBJETS ET PRODUITS VENDUS
PAR LE BIAIS DE LA REGIE DE RECETTES - 2015**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la régie de recettes mise en place par délibération du comité syndical en date du 22 mars 199, modifiée par délibération du comité syndical du 9 juillet 2008 ;

Considérant que le comité syndical a, par les délibérations suscitées, chargé le Bureau de prendre toute décision nécessaire au bon fonctionnement de la régie de recettes ;

Le Président propose de rajouter dans les produits vendus dans le cadre de cette régie de recettes, le guide « le petit futé » intitulé Ecotourisme Provence Alpes Côte d'Azur, réalisé en partenariat avec les Parcs naturels régionaux de PACA, dont le Parc du Verdon .

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- décident de vendre les produits listés ci-dessous vendus notamment par le biais de la régie de recettes et d'en fixer les prix de vente tel que suit :

	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 10
Guide du sentier découverte de Blieux	4,00 €	25,00 €
Guide du sentier botanique d'Esparron de Verdon	4,00 €	25,00 €
Guide du sentier découverte de Chateauneuf les Moustier, à la Palud	4,00 €	/
Guide du Sentier du Léopard au Point Sublime à Rougon	4,00 €	/
Guide de la Route du Gypse, de Riez à St Jurs	4,00 €	/
Guide Sur les Chemins du Patrimoine	5,00 €	30,00 €
Guide « un site, une histoire, Les Salles »	4,00 €	/
Le Guide découverte « Par les Chemins du Parc du Verdon »	13,60 €	96,70 €
Découverte des Gorges – A. Collomp	12,20 €	/
Histoire des Gorges – Cru	18,30 €	/
Mémoire et paysages du Verdon – Fedensieu / Moulin	22,00 €	150,00 €

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 20/07/2015

Application agréée E-lepafte.com

004-250401672-20150707-DEL15_07_B4_14-DE

La Flore du Verdon	20,00 €	/
Guide Dakota « Que faire »	12,80 €	/
Carte IGN	7,00 €	49,00 €
Fiches Randonnées	0,90 €	5,00 €
Guide Dakota « Balades Nature »	13,49 €	
« Voir Grand » (Panorama des Grands Sites)	9,00 €	/
« Parcs naturels régionaux, une autre vie s'invente ici »	29,50 €	/
Ecotourisme en région PACA – guide le petit futé	9,95 €	/
Stylo en bois	3,00 €	20,00 €
Porte-clés en bois	3,00 €	20,00 €
Casquette	7,00 €	50,00 €
Ouvrage « semences de Kokopelli »	55,00 €	/
Revue VERDON5	12,00 €	/
Carnet de 10 timbres à l'effigie des parcs naturels régionaux	8,90 €	/
Classeur Lou grand Libre	49,00 €	/
Verdon d'autres visages (Biotope éditions)	34,50 €	/
Carte postale	0,50 €	3,50 €
Bouteille de jus de fruits « les vieilles branches du Verdon » 1 l.	3,00 €	/

Produits marqués « Parc naturel régional du Verdon » :	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 5
Safran – Harmony Guis – 0,25 g	10,00 €	47,50 €
Safran – Guy Mombel – 0,25 g	12,00 €	55,00 €
Safran – Bruno Carron – 0,50 g	16,00 €	70,00 €
Miel – Georges Huet – 250 g	5,00 €	22,50 €
Miel – Pozzoni – 250 g	4,80 €	22,00 €
Plantes aromatiques – Isabelle Ruffo	3,00 €	12,50 €

autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

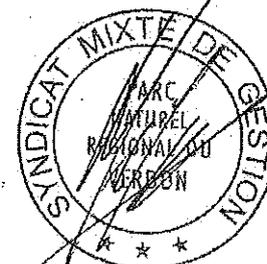
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
 Suivent les signatures
 Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
 Après transmission en Préfecture

Le 20 JUL. 2015

et publication le 15 JUL. 2015

Le Président
 Bernard CLAP



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
07/07/2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	9	9
Total des voix : 9		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 15

Renouvellement de la convention avec le Conservatoire du Littoral et des espaces lacustres pour mise à disposition de locaux

Vu la délibération du bureau en date du 19 septembre 2012, par laquelle les membres du Bureau ont approuvé une convention de mise à disposition de locaux avec le conservatoire du littoral, afin d'accueillir à la maison du Parc, la chargée de mission en charge de la gestion des Lacs de Serre-Ponçon et de Sainte-Croix, recrutée par le Conservatoire du Littoral, et ce pour une durée de 3 ans et moyennant une participation forfaitaire aux frais d'un montant de 2400 € / an.

Le Conservatoire du Littoral a sollicité le Parc du Verdon pour renouveler cette convention pour une nouvelle période de 3 ans et pour une participation forfaitaire réévaluée à 2500 € / an.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention de mise à disposition de locaux et matériels entre le Parc naturel régional du Verdon et le Conservatoire du Littoral pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 01/10/2015 et dans les conditions ainsi exposées ;
- Autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 20 JUIL. 2015
et publication le 15 JUIL. 2015



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
07/07/2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	9	9
Total des voix : 9		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 16

Plan d'actions « marque Parc » de la Fédération des parcs naturels régionaux

La Fédération des parcs s'est engagée depuis plus de deux ans dans une démarche ambitieuse d'évolution de la marque « Parc naturel régional » qui a fortement mobilisé le réseau, dont le Verdon au travers des groupes de travail et les réunions de directeurs.

Afin d'affirmer davantage la position marketing et communication de la marque, l'Assemblée générale de la Fédération du 1^{er} avril dernier a décidé, en complément d'un apport supplémentaire de la Fédération des Parcs, d'une contribution financière spécifique de chacun des Parcs pour la mise en place du plan d'actions retenu.

Il est proposé aux membres du bureau de délibérer sur cette contribution s'élevant à 800 € (contribution appliquée aux Parcs ayant déjà attribué la marque à des produits ou des services.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015 ;

Où l'exposé du Président,

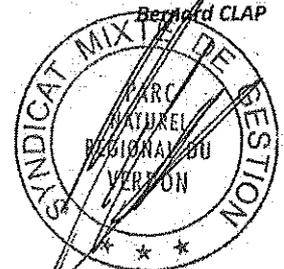
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la contribution du Parc du Verdon pour un montant de 800€ au plan d'actions « marque Parc » porté par la fédération des parcs naturels régionaux de France ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le **20 JUIL. 2015**
et publication le **15 JUIL. 2015**

Le Président
Bernard CLAP



REÇU EN PREFECTURE

Le 20/07/2015

Application auprès F. Lepetit.com

004-250401072-20150707-DEL15_07_B4_17-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
07/07/2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	9	9
Total des voix : 9		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Mägali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 17

Remboursement de frais

Le Président propose de rembourser à Anne Ferment-Chavy, chargé de projet Natura 2000 du PNR Verdon, les frais d'essence qu'elle a dû avancer pour un véhicule de service, dans la mesure où les cartes mises à disposition ne fonctionnaient pas.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- acceptent le remboursement à Anne Ferment-Chavy des frais d'essence qu'elle a avancés, pour un montant de 12,14 € sur présentation des justificatifs,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

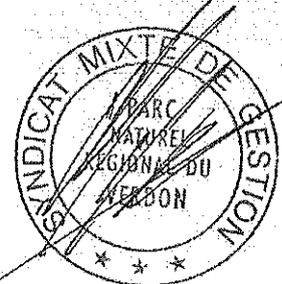
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture

Le 20 JUIL. 2015

et publication le 15 JUIL. 2015

Le Président
Bernard CLAP



REÇU EN PREFECTURE

Le 28/07/2015

Application agréée E-Informatique

004-259401072-20150707-DEL15_07_B4_18-0E

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
07/07/2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	9	9
Total des voix : 9		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 18

Remboursement de frais des personnes ressources intervenant sur l'inventaire des micromammifères

Le Président propose aux membres du Bureau de prendre en charge les frais de déplacement, hébergement et restauration des trois personnes ressources, bénévoles, qui sont intervenues sur l'inventaire des micromammifères, à la Palud sur Verdon la semaine du 6 au 13 juin.

Les trois personnes ressources sont :

- Jean-Pierre Quéré, domicilié à Clapiers (34)
- Françoise Poitevin, domicilié à Montpellier
- Jean-Michel Bompar, domicilié à Solliès-ville (83)

Ces frais seront valorisés sur l'opération « inventaires naturalistes 2015 » financée à 80 % par le conseil régional PACA.

Où l'exposé du Président,

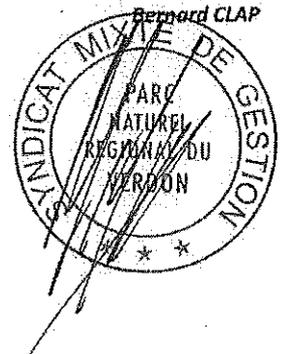
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- acceptent le remboursement des frais de déplacement, restauration et hébergement aux 3 personnes citées ci-dessus, au tarif applicable aux agents de la fonction publique territoriale ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 28 JUIL. 2015
et publication le 15 JUIL. 2015

Le Président
Bernard CLAP



REÇU EN PREFECTURE

Le 28/07/2015

Application agréée E.legalite.com

004-250401072-20150707-DEL15_07_B4_19-0E

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
07/07/2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	9	9
Total des voix : 9		

Etaients présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 19

Modification de la délibération du 27/05/2014 relative à la participation au coût restant à charge du Pays A3V pour le premier mois d'arrêt maladie de la gestionnaire du GAL en 2014.

Le Président rappelle que par délibération en date du 27 mai 2014, les membres du Bureau ont validé le principe de partager avec le Pays A3 V les charges leur restant à charge sur le premier mois d'arrêt maladie de leur gestionnaire, et pour un montant maximum de 850 € pour le Parc.

Le coût initialement prévu permettait de répartir la charge du premier mois de salaire non pris en charge par l'assurance du Pays, mais n'intégrait pas un certain nombre de frais liés au congé s maladie de la salariée, que l'assureur a valorisé à l'issue de l'arrêt maladie.

Le coût du reste à charge ayant ainsi doublé, il est proposé aux membres du Bureau, pour assumer notre solidarité vis-à-vis du Pays dans la gestion du GAL, de réévaluer la participation du Parc à hauteur de la totalité de ce reste à charge, et représentant la somme de 1760,26 €.

Une participation d'un montant de l'ordre de 1800 € sera à prévoir au titre de 2015, dans la mesure où la gestionnaire est à nouveau en arrêt maladie à l'occasion de sa deuxième grossesse.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 ;

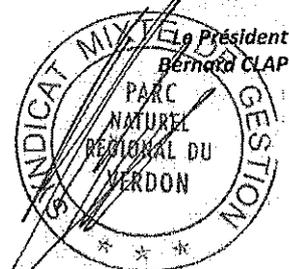
Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- acceptent de prendre en charge la somme de 1760,26 € au titre de l'arrêt maladie de la gestionnaire en 2014 ;
- acceptent de prendre en charge une participation dont le montant reste à arrêter (environ 1800 €) au titre de l'arrêt maladie de la gestionnaire en 2015 ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 28 JUIL. 2015
et publication le 15 JUIL. 2015



REÇU EN PREFECTURE

le 28/07/2015

Application agréée F.legalite.com

004-259901072-20150707-DEL15_07_B4_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
07/07/2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	9	9
Total des voix : 9		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 20

Conventions marque « Accueil du Parc naturel régional du Verdon »

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Considérant la démarche engagée depuis plusieurs années pour la mise en place d'une marque « Parc naturel régional du Verdon », pour la valorisation :

- des produits touristiques, prestations d'activités de pleine nature,
- des prestations d'animation et séjours en éducation à l'environnement et au territoire à destination des enfants ou des jeunes,
- des productions de miel, plantes aromatiques et safran,
- des hébergements.

Considérant que les prestations ont été auditées et validées en commission « marque »

Il est proposé aux membres du Bureau de délibérer sur l'attribution ou le renouvellement de marquage des prestations/produits suivants :

Marque « Accueil du Parc naturel régional du Verdon » Activités de pleine nature / visites culturelles			
Prestataires	Produit ou prestation	Décision de la commission	Date de la commission
Catherine Dauthier	Découverte de la géologie à CASTELLANE	Attribution sans réserve	17/03/2015
Yannick Bernier	La face cachée du Verdon à MONTAGNAC	Changement de nom de la prestation accepté (anciennement « découverte magique des basses gorges »)	17/03/2015

Marque « Accueil du Parc naturel régional du Verdon » Education			
Prestataires	Produit ou prestation	Décision de la commission	Date de la commission
Marie Jo Soncini-Musée Promenade	Des roches aux paysages à Castellane	Attribution sans réserve	17/03/2015

... / ...

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/07/2015

Application agréée E-jurafire.com

004-250401072-20150707-DEL15_07_B4_20-DE

... / ...

Marque « Accueil du Parc naturel régional du Verdon »
Activités de pleine nature / visites culturelles

Prestataires	Produit ou prestation	Décision de la commission	Date de la commission
Famille Sauvaire	Ferme Vauvénères à St Jurs	Renouvellement sans réserve	17/03/2015
Famille Marcelin	Ferme St Pierre à Bargème	Renouvellement avec réserves	17/03/2015
Famille Voyer	Petit Ségrès à Moustiers	Renouvellement sans réserve	17/03/2015

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent les conventions de marquage ou de renouvellement « Accueil du Parc naturel régional du Verdon » avec les prestataires et pour les produits listés ci-dessus,
- autorisent le Président à signer ces conventions, ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

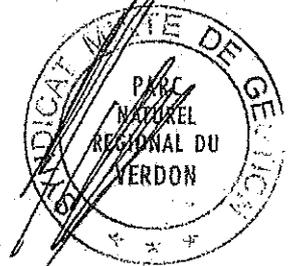
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture

Le 28 JUIL. 2015

et publication le 15 JUIL. 2015

Le Président
Bernard CLAP



15-07-B4-20

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/07/2015

Application agréée E-Mepite.com

004-250401072-20150707-DEL15_7_B4_21-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
07/07/2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	9	9
Total des voix : 9		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 21

Conventions d'autorisation de commercialisation et d'usage de la marque Produit du Parc du Verdon pour les vins du Verdon

Après trois années de conversions en agriculture biologique des vignes de Quinson et une mise en conformité vis-à-vis du cahier des charges BIO pour la partie vinification en 2013, la cave coopérative de Pierrevert et 3 viticulteurs de Quinson ont réussi l'audit suivant le cahier des charges de la marque « produit du Parc du Verdon » co-construit avec eux.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau du Parc d'autoriser la commercialisation et l'usage de la marque sur les cuvées 2014 rouge et rosé, gammes Quintius et Azur, bag in box et bouteille.

Pour les 3 années à venir, la cave de Pierrevert s'acquittera de la redevance des 3 viticulteurs et mettra à disposition du Parc 90 bouteilles / an, pour des fins de promotion de la marque. La cave de Pierrevert s'est déjà engagée à prendre en charge les coûts de l'audit réalisé en 2015.

La convention sera tripartite entre les bénéficiaires directs qui sont les viticulteurs et la cave de Pierrevert en charge de la commercialisation. Les viticulteurs sont :

- Thimothée Espitalier représentant le GAEC de Maudevencet,
- Joel Pourrière
- Eric Pourrière

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- autorisent la commercialisation et l'usage de la marque « produit du parc naturel régional du Verdon » sur les cuvées 2014 rouge et rosé, gammes Quintius et Azur, bag in box et bouteille,
- autorisent le Président à signer la convention tripartite entre les bénéficiaires, la cave de Pierrevert et le PNR Verdon, ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 28 JUIL. 2015
et publication le 15 JUIL. 2015



REÇU EN PREFECTURE

Le 28/07/2015

Application agréée E.legalle.com

004-259401072-2015 07 07-0EL15_07_B4_22-0E

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
07/07/2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres :		
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	9	9
Total des voix : 9		

Etaients présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATTISTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 22

Avenant à la convention de partenariat dans le cadre de la coopération avec le Liban

Vu la délibération du Bureau en date du 22 mai 2013, par laquelle les membres du Bureau ont validé une convention de partenariat avec l'association MADA, dans le cadre d'une coopération avec l'union des municipalités de Jezzine (UMJ).

Considérant que cette convention prenait officiellement fin en février 2015.

Le Président explique que l'animation du projet et le contexte politique difficile ont fait prendre à cette opération du retard.

De surcroît, la convention initiale entre l'association MADA qui assure l'animation du projet sur place, ayant été chiffrée en euros, l'évolution du taux de change met l'association en difficulté et implique de mettre en place une convention complémentaire pour finir l'opération d'ici fin 2015 et intégrer le surcoût de maximum de 5000 €.

Ce surcoût pourrait être intégré au budget initial, sur la ligne ingénierie / frais de déplacement, initialement dédiée au Parc.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau de signer un avenant à la convention initiale de manière à prolonger le partenariat et réévaluer son coût de 5000 € maximum.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'avenant à la convention de partenariat avec l'association MADA ainsi présenté, dans le cadre de la coopération avec l'union des municipalités de Jezzine (UMJ) au Liban.
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 28 JUIL. 2015
et publication le 15 JUIL. 2015



Le Président
Bernard CLAP

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	10	10
Total des voix : 12		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Marie BOUCHEZ

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 23

Avis sur la demande d'exploiter un parc éolien dans la vallée de l'Asse

Le Président explique que le Préfet des Alpes de Haute Provence a sollicité, dans le cadre d'une demande d'autorisation au titre des ICPE, l'avis du Parc naturel régional du Verdon quant au projet d'installation de sept éoliennes sur le plateau de Puimichel.

Il rappelle que ce projet ne se situant pas sur le territoire classé Parc naturel régional du Verdon, les communes de Bras d'Asse et de Saint Julien d'Asse ne se pas engagées à appliquer les dispositions de la Charte du Parc.

Cependant, ce projet, par sa proximité et sa dimension, a nécessairement des impacts sur le territoire du Parc et l'Etat est censé garantir la compatibilité des projets d'aménagement avec les orientations et mesures de la Charte, y compris au-delà des limites du territoire du Parc lorsque des impacts, paysagers notamment, peuvent affecter celui-ci.

Il convient donc dans un premier temps de nuancer les propos de l'opérateur qui « consid[ère] que ni la Charte, ni la Notice du plan ne sont opposables à des projets situés en dehors du territoire du parc. Par conséquent, bien que les dispositions de la Notice du parc visent les paysages situés en dehors du territoire du Parc, elles ne semblent pas pouvoir s'appliquer au projet Vallée de l'Asse».

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à la majorité (7 voix contre 5), les membres du Bureau :

- émettent un avis favorable sur le projet assorti de préconisations.

- notent que le projet, qui a été fortement réduit par rapport au potentiel maximum de développement (26 éoliennes), est perceptible depuis l'espace de découverte du grand paysage que constitue le plateau de Valensole et des itinéraires routiers majeurs à l'échelle du Parc pour la découverte des paysages.

L'impact sur la qualité des paysages perçus par les visiteurs du Verdon est à relativiser, avec des vues au premier plan sur les champs de blés et de lavandins, et un arrière-plan remarquable offert par le Montdenier qui ne sera pas impacté.

Les éoliennes seront tout particulièrement perceptibles depuis le poteau de Telle qui offre une vue en belvédère sur la vallée de l'Asse, le plateau de Puimichel, les Alpes et la Montagne de Lure, et depuis le village de St Jurs.

- insistent sur la nécessité d'une concertation élargie aux communes limitrophes. Il préconise à l'opérateur de rechercher l'acceptation par les élus et les habitants de la commune de St Jurs.

- regrettent l'absence de simulations paysagères depuis les crêtes au-dessus de Moustiers, le volet paysager de l'étude d'impact mentionnant un enjeu faible.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/07/2015

Application agréée E-qualis.com

004-250401072-20150707-DEL15_07_B4_23-DE

- notent, concernant les aspects naturalistes, qu'il est fort probable que le plateau de Puimichel accueille un certain nombre d'espèces communes au plateau de Valensole, mais que le Parc n'est pas en mesure d'identifier les enjeux sur ce secteur du fait d'un manque de connaissance.

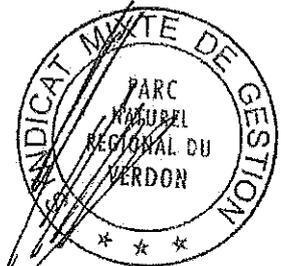
- préconisent enfin une prise en compte de l'impact des éoliennes sur les passages de grues, relevés régulièrement ces dernières années et en nombre croissant.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture

Le 28 JUL. 2015
et publication le 15 JUL. 2015

Le Président
Bernard CLAP



15-07-B4-23

REÇU EN PREFECTURE

le 28/07/2015

Application approuvée E. Lepa. 2015

004-25 04 01 072-2015 07 07-BEL15_07_B4_23-DE

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 28/07/2015

Application agréée E-leps@re.com

004-250401072-20150707-DEL15_07_B4_24-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
07/07/2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	10	10
Total des voix : 12		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Marie BOUCHEZ

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 24

Convention de partenariat entre le Service régional de l'inventaire et le Parc pour programmer une action d'inventaire sur le patrimoine bâti lié à l'eau

La présente convention, d'une durée de trois ans, a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Région et le PNR Verdon afin de réaliser l'inventaire du patrimoine bâti lié à l'eau.

Cet inventaire a pour objectif la constitution d'une documentation, réalisée selon les normes scientifiques et techniques de l'inventaire général du patrimoine culturel définies par le ministère de la Culture et de la Communication. En particulier, les données informatisées résultant des opérations d'inventaire devront respecter les normes techniques du système documentaire national de l'Inventaire du patrimoine culturel, afin d'y être versées pour une diffusion publique.

Le protocole scientifique de l'opération sera détaillé dans un cahier des clauses scientifiques et techniques dont la rédaction interviendra au plus tard dans les deux mois suivant la notification de la présente convention. Le cahier des clauses scientifiques et techniques sera élaboré conjointement par les agents du PNR Verdon et de la Région affectés à l'opération, sous la direction scientifique du chef de service de l'inventaire de la Région.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, elle fera l'objet chaque année d'une programmation de travaux et des financements au regard des opérations prévues.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent la convention de partenariat ainsi présentée,
- autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 28 JUIL. 2015
et publication le 15 JUIL. 2015



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
07/07/2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	10	10
Total des voix : 12		

Etai~~ent~~ présents :
9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :
Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Date de convocation
25/06/2015

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :
Marie BOUCHEZ

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 25

Contrat rivière Verdon 2015-2020 : validation des actions à inscrire en maîtrise d'ouvrage Parc

Le contrat rivière Verdon est l'outil opérationnel et financier qui permet de coordonner les différents intervenants dans le secteur de l'eau dans le but de mettre en œuvre le SAGE Verdon.

Ainsi, un premier contrat a été mené entre 2008 et 2014 et un deuxième est en préparation pour la période 2015-2020.

Où l'exposé du Président,

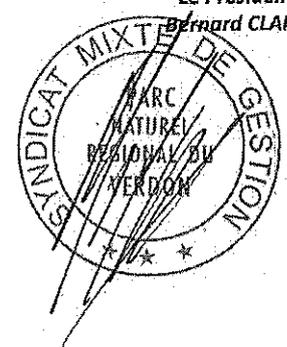
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- ont pris acte des grandes lignes du bilan du Contrat rivière 2008-2014
- ont pris acte du calendrier de préparation du Contrat rivière 2015-2020
- ont pris acte des objectifs par volets du nouveau Contrat Rivière
- ont validé les actions proposées en maîtrise d'ouvrage Parc telles figurant en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le **28 JUIL. 2015**
et publication le **15 JUIL. 2015**

Le Président
Bernard CLAP



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
07/07/2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	10	10
Total des voix : 12		

Etaients présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Marie BOUCHEZ

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 26

Conventions tripartites entre le PNR Verdon, la Société du Canal de Provence et les porteurs de projet

Vu la Code Général des Collectivités Locales,
Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la convention cadre de partenariat entre le PNR Verdon et la Société du Canal de Provence (S.C.P.) dont les objectifs partagés sont de

- Gérer durablement et de manière équilibrée la ressource en eau
- Préserver la qualité des eaux du Verdon
- Accompagner le développement durable du territoire du Parc
- Faire vivre le partenariat entre le PNRV et la SCP

Vu la délibération du bureau en date du 16 septembre 2014 validant le programme opérationnel pour la période 2014-2016 ;

Le Président expose le projet de convention tripartite entre le PNR Verdon, la S.C.P. et :

- ✓ la commune de Saint Jurs, pour un projet de réhabilitation de station d'épuration - Coût prévisionnel des travaux : 115 150 €
- Participation SCP : 23 000 €

Les coûts des travaux et la participation de la SCP sont donnés à titre indicatif et pourront varier en fonction du montant réel des travaux (suite aux appels d'offres lancés par les porteurs de projet) et de la confirmation des cofinancements sur chacun des projets.

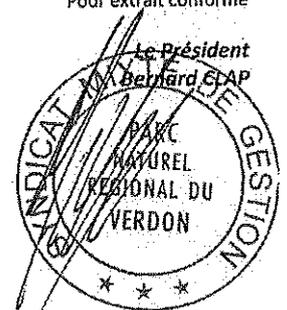
Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le projet de convention tripartite tel que présenté et autorisent le Président à les signer ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le **28 JUIL. 2015**
et publication le **15 JUIL. 2015**



REÇU EN PREFECTURE

Le 28/07/2015

Application agréée F.legalite.com

004-250401672-20150707-DEL15_07_B4_27-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDONDEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
07/07/2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	10	10
Total des voix : 12		

Etaient présents :**9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :**

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :**représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :**

Marie BOUCHEZ

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 27**Validation de la convention financière avec le SIVU d'entretien des berges du Verdon relative à l'étude plan de gestion sédimentaire et au poste de technicien rivière du SIVU**

Dans le cadre du programme d'actions 2013-2018 de l'Agence de l'eau, le financement des programmes pluriannuels de restauration et d'entretien des ripisylves est conditionné à la mise en œuvre d'actions participant à l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE (ces travaux ne sont plus éligibles dans les aides classiques de l'Agence).

Sur le haut et moyen Verdon, le SIVU d'entretien des berges du Verdon assure depuis 1995 la maîtrise d'ouvrage des programmes d'entretien, grâce à un financement de l'Agence de l'eau notamment. Une réflexion a donc été conduite entre le SIVU et le Parc du Verdon, afin de définir les actions à mettre en œuvre pour permettre la poursuite des financements de l'Agence de l'eau et pérenniser l'action du SIVU.

Le Bureau du 13 novembre 2013 a permis une validation de principe de l'organisation proposée :

- lancement d'une étude d'élaboration d'un plan de gestion sédimentaire sur la partie amont du Verdon (des sources à Castillon)
- portage de l'étude par le Parc, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et de la démarche d'extension du périmètre du syndicat mixte
- co-animation Parc - SIVU (via l'embauche d'un technicien rivière par le SIVU dont une partie du temps de travail serait consacrée à cette démarche)
- partage de l'autofinancement

Le Bureau du 16 septembre 2014 a validé les modalités de partage de l'autofinancement de l'étude entre le Parc et le SIVU. L'étude a été évaluée à 160 000 € TTC, avec 20 % d'autofinancement soit 32 000 €. Une répartition 50 % / 50 % a été validée, soit un autofinancement de 16 000 € pour le Parc.

D'autre part, le technicien rivière embauché par le SIVU début 2015 assurera les missions actuellement assurées pour le SIVU par le technicien rivière du Parc (Guillaume RUIZ). Pour 2015 le technicien ne sera financé que sur la base d'un mi-temps par l'Agence de l'Eau. Dans le cadre de l'extension du périmètre du syndicat mixte, dans l'attente des décisions qui seront prises sur l'organisation des compétences et des moyens sur le bassin du Verdon, compte tenu que le technicien assurera des missions actuellement assurées par le PNR Verdon, le Bureau du 16 septembre 2014 a donné une validation de principe sur la participation du Parc à l'autofinancement du poste.

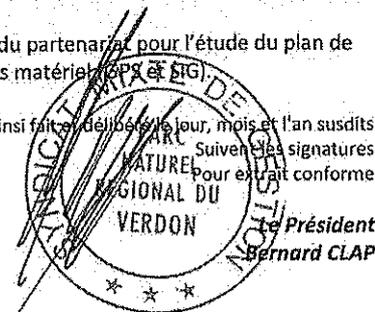
Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- valident la participation du Parc à l'autofinancement du poste de technicien rivière du SIVU d'entretien des berges du Verdon, à hauteur de 50 % de l'autofinancement. Le montant de cet autofinancement est estimé à 7 425 € TTC, réparti pour 50% au SIVU (soit 3 712€) et 50% au PNRV (soit 3 712€), pour un coût total prévisionnel de 35 628 € TTC. Le montant définitif sera calculé au prorata des dépenses réellement engagées
- valident la convention entre le PNRV et le SIVU définissant les modalités financières du partenariat pour l'étude du plan de gestion sédimentaire, le poste de technicien rivière, et la mise à disposition de moyens matériels (PPS et SIG)
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 28 JUIL. 2015
et publication le 15 JUIL. 2015

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
pour extrait conforme



Le 28/07/2015

REPUBLIQUE FRANCAISE

Application agréée E-legalite.com

004-250401072-20150707-DEL15_07_B4_28-DE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDONDEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
07/07/2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	10	10
Total des voix : 12		

Etaients présents :**9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :**

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :**représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :**

Marie BOUCHEZ

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 28**Participation du PNR Verdon à la régie du bassin hydrographique de la Durance et désignation d'un représentant du PNR Verdon**

En tant qu'EPTB (Etablissement Public Territorial) du bassin de la Durance, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance s'engage dans une mission d'animation et de coordination des politiques de l'eau à l'échelle du bassin versant de la Durance.

A cette fin, une Régie autonome non personnalisée prenant le nom de « Régie du bassin hydrographique de la Durance » a été constituée par délibération du comité syndical du SMAVD du 9 mars dernier. La création de cette régie répond à l'enjeu pour les douze structures de gestion de la Durance et de ses affluents de disposer d'une instance leur permettant de travailler ensemble sur des problématiques communes à l'échelle pertinente du bassin hydrographique (étude des usages de l'eau du système Durance Verdon, définition du futur SAGE de la Durance, réforme GEMAPI, élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation du bassin de la Durance (SLGRI).

Le SMAVD sollicite donc le PNR Verdon afin de :

- ❖ Prendre connaissance de la note de présentation de la Régie et de ses statuts
- ❖ Statuer sur le principe de la participation du PNR aux démarches et activités de la Régie
- ❖ Désigner la personne appelée à représenter le PNR au sein du conseil d'exploitation de la régie

Une note de présentation et les statuts de la régie du bassin hydrographique de la Durance étaient joints à l'ordre du jour.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- ont pris connaissance de la note de présentation de la Régie et de ses statuts,
- ont validé le principe de la participation du PNR Verdon aux démarches et activités de la Régie,
- ont désigné M. Jacques ESPITALIER, comme représentant du PNR au sein du conseil d'exploitation de la régie,
- ont autorisé le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture

Le 28 JUIL. 2015

et publication le 15 JUIL. 2015



L'an deux mille quinze, le sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Moustiers Sainte Marie à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
16	10	10
Total des voix : 12		

Etaient présents :**9 représentants des communes** (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Annick BATESTI : La Bastide ; Antoine FAURE : Aups ; Jean BACCI : Moissac-Bellevue ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon ; Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ;

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :**représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur** (porteur chacun de 3 voix) :

Marie BOUCHEZ

Date de convocation
25/06/2015

Délibération
n° 15 - 07 - B4 - 29**Convention cadre de partenariat du projet REGAIN**

Le plateau de Valensole est un territoire agricole disposant de nombreux atouts et richesses. Ses paysages, dont l'élément caractéristique est la culture du lavandin, constituent un atout touristique, donc économique. C'est aussi le lieu de vie d'une riche biodiversité dont plusieurs espèces sont protégées. Ce territoire, identifié comme étant d'intérêt écologique majeur, est inscrit en zone Natura 2000. L'activité agricole est organisée en filières de qualité, bien implantées sur le plateau. Cette structuration est un élément moteur du développement agricole du secteur. Cependant, ce territoire doit aujourd'hui faire face à des problèmes critiques tels que la pollution des eaux par les nitrates et les produits phytosanitaires, la baisse de la fertilité des sols et leur sensibilité à l'érosion, le dépérissement de la culture du lavandin, la variabilité des prix des produits agricoles et bien évidemment les nouvelles règles et orientations de la Politique Agricole Commune (PAC). Pour préparer l'avenir, le changement climatique annoncé doit également être intégré dès maintenant comme enjeu dans l'évolution de l'agriculture du territoire.

Dans ce contexte, la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la région provençale (SCP) et le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) – forts de leur collaboration au travers de la convention de partenariat signée en 2008 et renouvelée en 2014 – ont souhaités monter un projet de développement agro écologique territorialisé ayant pour ambition de faire évoluer les pratiques agricoles du plateau de Valensole vers des agrosystèmes plus durables. La Chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence a intégré le projet comme partenaire fondateur, en tant que représentant de l'ensemble de la profession agricole et interlocuteur privilégié des agriculteurs. Le lancement de REGAIN s'est concrétisé lors de la création de la chaire d'entreprises AgroSYS (*Ingénierie pour les agrosystèmes durables*) de Montpellier SupAgro, apportant un appui méthodologique et un lien avec le monde de la recherche à ce projet de développement en ingénierie agro écologique territorialisé.

L'objectif de REGAIN est d'accompagner les agricultures du plateau de Valensole dans le développement de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et ceci dans le cadre d'une agriculture performante, viable et durable. En effet, les changements devront permettre le maintien de l'activité et des filières agricoles en place, tout en diminuant les impacts négatifs sur la qualité de l'eau (pollution par les pesticides et par les nitrates) ainsi que sur la fertilité et la qualité des sols. Ces changements devront également maintenir la mosaïque de paysages du plateau et protéger la biodiversité associée.

Les objectifs opérationnels de REGAIN sont les suivants :

- Maintenir l'activité agricole du plateau dans sa diversité.
- Maintenir et développer des filières agricoles structurantes au niveau régional.
- Placer la qualité de l'eau, la fertilité des sols et la gestion des paysages comme des composantes indispensables et incontournables de l'évolution des systèmes de culture.
- Expliciter et valoriser les liens et interdépendances entre agriculture et biodiversité.
- Mieux appréhender la poursuite de l'aménagement hydraulique du plateau à l'aune de ces enjeux et dans une perspective de développement durable du plateau.

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/07/2015

Application agréée E-logisto.com

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau une convention ayant pour objet de préciser les attentes des différents partenaires ainsi que les modalités de fonctionnement et de gouvernance du projet.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent la convention cadre de partenariat du projet REGAIN
- autorisent le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le **28 JUIL. 2015**
et publication le **15 JUIL. 2015**

Le Président
Bernard CLAP



15-07-B4-29

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/07/2015

Application e-pôle Legalis.com

004-2504 01.072-20150707-DEL15_07_B4_29-DE